



Communiqué de presse
Conseil communautaire de Berg et Coiron du 15 avril 2021

Vote des comptes administratifs 2020 et des budgets 2021 à l'unanimité
Sans augmentation de la fiscalité

C'est à la salle des fêtes de Lussas que Jean Paul Roux a présidé le conseil communautaire Berg et Coiron pour un temps fort de la vie de la communauté de communes : le vote des documents financiers.

Budget principal – CA 2020, arrêté avec un solde positif qui permet de dégager des excédents suffisants pour garantir le financement des projets d'investissement déjà engagés et programmés pour les années à venir comme :

- la production d'énergie photovoltaïque sur toitures de bâtiments communaux,
- le développement économique avec, entre autres, des réserves foncières pour l'installation d'entreprises, des aides au commerce de proximité et des dispositifs pour les entreprises touchées par la crise,
- la réalisation de la voie verte sur le linéaire de l'ancienne voie ferrée entre Saint Germain et Saint Pons, en passant par Montfleury et le Domaine du Pradel. Sur ce projet, le conseil a lors de cette même séance acté qu'aucune décision ne sera prise sans accord préalable sur la partie occupée par l'activité Vélorail, entre Saint Jean et Saint Pons, au moins jusqu'au terme de la convention d'usage en vigueur qui court jusqu'à 2025. Toutes les solutions de cohabitation des deux activités, vélo-rail et voie verte, seront étudiées. (voir ci-dessous les autres projets)

Le budget annexe du SPANC présente lui un déficit de 2.200 € dû au fait que les contrôles n'ont pu être réalisés pendant la première période de confinement au printemps 2020. Ce déficit sera pris en charge par le budget principal.

Le budget annexe du Village Documentaire clôture avec un excédent qu'il convient de conserver dans l'hypothèse de dépenses à venir sur le bâtiment L'Imaginaire.

Un budget voté à l'unanimité, dans la sérénité. Néanmoins la baisse des recettes fiscales, due à l'impact de la suppression de la taxe d'habitation, à la baisse des impôts fonciers des locaux industriels, et une très faible augmentation des valeurs locatives (+ 0,2 % seulement en 2021) appellent à la vigilance pour les budgets des années à venir. C'est la raison pour laquelle toutes les pistes d'optimisation des dépenses et des recettes devront être étudiées : audits internes des services, recherche de nouvelles ressources (activité économique, production d'énergies renouvelables) et une réflexion à mener sur la répartition des recettes entre les communes et la communauté de communes.

En fin de réunion, les vice-présidentes et vice-présidents ont fait le point sur l'actualité des services :

Agnès Dudal, vice-présidente chargée des services aux habitants, a indiqué que pendant cette période de semi-confinement, la crèche et le centre de loisirs accueillent les enfants des

familles aux professions nécessaires à la gestion de la crise (personnels de santé, enseignants et agents publics réquisitionnés...). Excepté cette semaine de vacances où la crèche est fermée comme c'était prévu, 5 à 6 enfants sont accueillis chaque jour. Les deux centres de loisirs ont fusionné pour la période des vacances : des équipes mixtes d'animateurs de Lussas et de Villeneuve-de-Berg accueillent une dizaine d'enfants chaque jour au centre socio-culturel à Villeneuve. Le Relais assistantes maternelles n'organise pas de temps d'accueil mais fonctionne normalement pour le service de conseil par téléphone ou sur rendez-vous. Le Lieu d'accueil parents-enfants est ouvert sans changement les lundis après-midis et vendredis matins. France Services accueille aussi le public sur rendez-vous.

Driss Naji, vice-président chargé de l'environnement et vice-président du SIDOMSA, a rappelé l'augmentation de 7% de la participation de la communauté de communes (+ 29.000 €) due à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), la construction de l'usine de traitement l'Optimale et l'augmentation du tonnage de déchets collectés sur le territoire. Les efforts de tri devront continuer pour maîtriser le coût du traitement et en conséquence le taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui reste inchangé cette année. Berg et Coiron prévoit de renforcer la communication dans ce sens, car le traitement des déchets issus du tri (poubelle jaune, verre, papier, déchetteries) est autofinancé, ce qui n'est pas le cas de la poubelle « grise ».

Sylvie Dubois, vice-présidente chargée du développement économique et de l'attractivité, a indiqué que l'Etat, par l'intermédiaire de l'ANCT, agence nationale de la cohésion des territoires, va prendre en charge 100% du coût d'une étude sur les solutions foncières et immobilières d'accueil d'entreprises sur le territoire. Sans attendre les conclusions de l'étude, et pour pouvoir répondre rapidement à des demandes d'implantation, la communauté va acquérir des parcelles prêtes à aménager.

Joseph Fallot, vice-président chargé de l'habitat, a informé que désormais le guichet unique de rénovation de l'habitat, appelé « Rénofuté » est joignable au 04.75.35.87.34. Il reroutera les appels vers les services concernés en fonction des demandes.

Michelle Gilly, vice-présidente chargée du tourisme, a annoncé l'ouverture d'ici l'été des sentiers d'interprétation de la Vallée de l'Ibie, et le renouvellement de matériel de signalétique sur les sentiers de randonnée.

Dominique Laville, vice-président chargé des énergies renouvelables, a fait le point sur la demande de subvention auprès de l'Etat pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toitures de bâtiments publics.

Jean-François Crozier, vice-président chargé de l'agriculture, a indiqué que le comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial a validé 5 nouveaux projets d'éleveurs, dont 4 de Berg & Coiron, qui vont ainsi percevoir des subventions de l'Europe et de la Région à hauteur de 70% pour l'aménagement de leurs exploitations, l'acquisition de matériel, etc.

Autres projets d'investissements déjà fléchés :

- matériel signalétique sur les sentiers de randonnée et réalisation des sentiers d'interprétation dans la Vallée de l'Ibie
- des travaux à réaliser au lieu d'accueil de la petite enfance (crèche) pour aménager une cuisine dans la perspective de fournir les repas (aujourd'hui apportés par les familles)
- fonds de concours à la Commune de Villeneuve-de-Berg pour la construction de la médiathèque, et pour l'agrandissement du centre socio-culturel
- une réserve pour la participation de la CDC à la construction du centre de secours à Villeneuve-de-Berg
- réalisation d'un stade à pelouse synthétique,

- solde de notre participation au syndicat ADN pour le déploiement de la fibre optique,
- subventions aux propriétaires bailleurs dans le cadre de l'OPAH,
- investissements pour le fonctionnement des services : remplacement de véhicules, bacs à ordures ménagères, matériel informatique et mobilier.